

S'il en admet quelques-unes auprès de lui, c'est pour s'amuser de leurs folâtreries et de leurs gentilleses ; mais il les a congédiées pour toujours depuis qu'il s'est aperçu qu'on lui en faisait un crime.

Cependant, ajouta l'ambassadeur, quoique l'empereur ne soit comptable de sa conduite qu'à Dieu seul, il est prêt à se justifier lui-même, et je me charge de l'engager à venir à Lyon, si l'on veut lui donner le loisir de s'y rendre. »

Cette proposition, qui semblait d'autant plus naturelle, qu'Innocent IV avait lui-même sommé Frédéric de comparaître au concile, produisit un effet extraordinaire sur le pontife ; il se leva brusquement, et rompit la séance, en disant : « Il n'en sera point ainsi ! A peine échappé aux pièges qu'il m'a tendus, je saurai désormais les éviter ; sa présence en ces lieux serait le signal de ma fuite, car je ne me sens pas encore disposé au martyre ou à la prison (1). » Ainsi se termina la première session.

Dans la seconde session, qui eut lieu le 5 juillet, plusieurs évêques prirent la parole contre Frédéric ; celui de Carinolla prétendit qu'il ne croyait ni à Dieu ni aux saints ; mais l'évêque de Calvi se fit remarquer entre tous par sa violence ; après avoir exposé dans un discours plein d'emportement les nouveaux griefs que la cour de Rome avait encore, selon lui, à reprocher à l'empereur, il ajouta qu'il voulait réduire l'église à l'indigence, sous le prétexte de la ramener à sa première simplicité ; il insista sur le prétendu sacrilège qu'il avait commis, en faisant attaquer la flotte des prélats qui se rendaient au concile convoqué par Grégoire IX, et en retenant prisonniers les deux cardinaux légats, ainsi qu'un grand nombre d'autres prélats de différentes nations. A peine l'évê-

(1) Absit hoc ! timeo laqueos quos vix evasi ! si enim veniret, statim recederem ; non adhuc opto sanguinem nec me sentio aptum aut paratum martyrio, vel custodiæ carcerali.